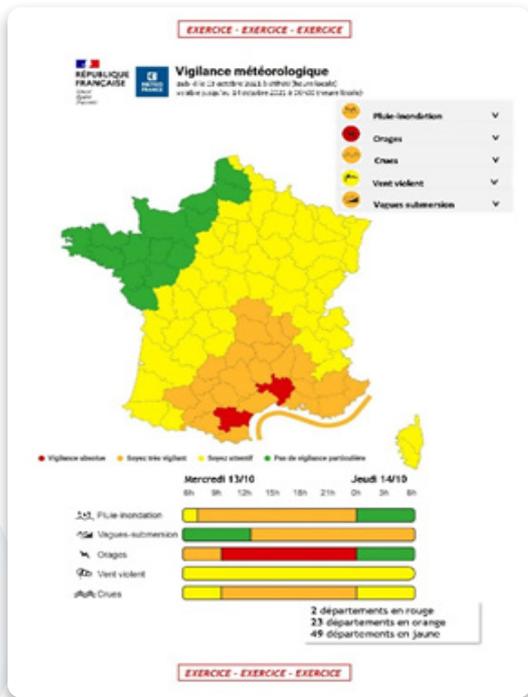


BULLETIN MÉTÉO



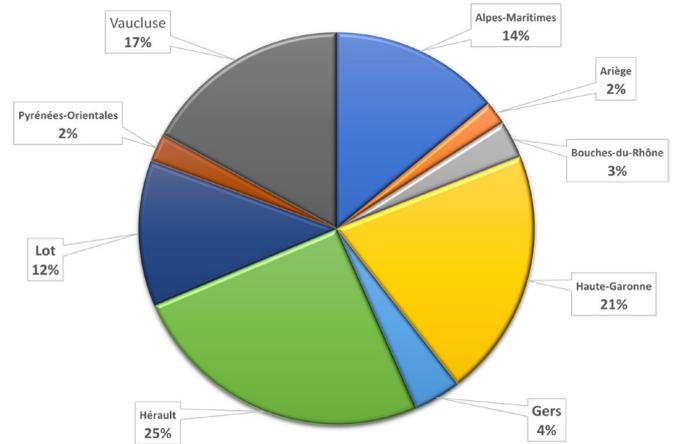
Météo France a élaboré un bulletin qui a été le point de départ de l'exercice. Il fallait que chacun des départements joueurs puisse être concerné par une vigilance orange « crédible ». L'ensemble du bulletin (avec texte explicatif) a été envoyé aux communes afin de les sensibiliser à la lecture complète des prévisions.

Plus de 95% des communes ont déclaré avoir facilement compris le bulletin météo.

Huit départements, **Alpes-Maritimes, Ariège, Haute Garonne, Gers, Hérault, Lot, Pyrénées Orientales, Vaucluse** et le service « Risques Majeurs » de **Aix-Marseille Provence Métropole** se sont inscrite à l'exercice auprès de la zone de défense et de sécurité Sud.

Sur les 417 communes contactées par les préfetures ou la Métropole, 258 ont effectivement pris part à l'exercice.

PARTICIPATION



Département d'origine des communes joueuses

LANCEMENT DE L'ALERTE

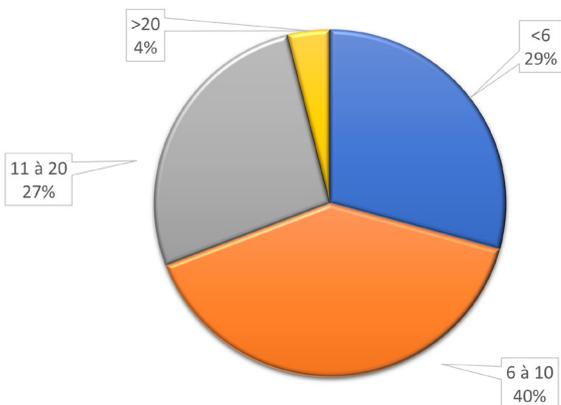
Dès le début de l'exercice, il est apparu que certaines préfetures ne pouvaient pas utiliser leurs automatismes d'appel vers les collectivités. Après quelques minutes, il s'est avéré qu'un opérateur de serveurs de fichiers avait subi une interruption de service.

En cascade, l'opérateur des automatismes d'appels utilisés par certaines préfetures ou collectivités ne pouvait plus fonctionner. Dans certains départements, une panne de l'opérateur de télécommunication a été également constatée. L'interruption de service a duré environ 1 heure. Les préfetures et les communes se sont adaptées et ont continué à jouer en mode dégradé : appels téléphoniques, réécriture manuelle des adresses courriels...

La coupure des réseaux (inopinée et non programmée) reste un bon exercice de gestion de crise !

Un retour d'expérience spécifique a été réalisé par l'État-Major de Zone. Des enseignements doivent être tirés de cet événement qui peut contrarier la bonne marche de la gestion de crise.

GESTION COMMUNALE DE CRISE



Nombre de personnes attendues en PCC

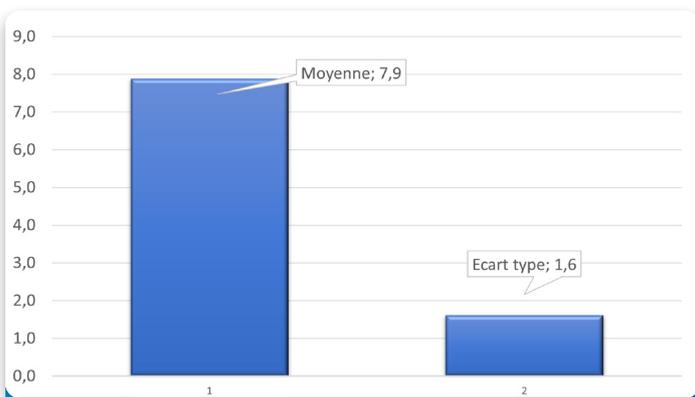
Le dimensionnement des cellules de crise est variable en fonction des communes : jusqu'à 35 personnes. Il n'y a pas de rapport direct entre le nombre de personnes dimensionnant la cellule et le nombre d'habitants sur la commune.

Plus de 2/3 des communes gèrent la crise avec moins de 10 personnes.

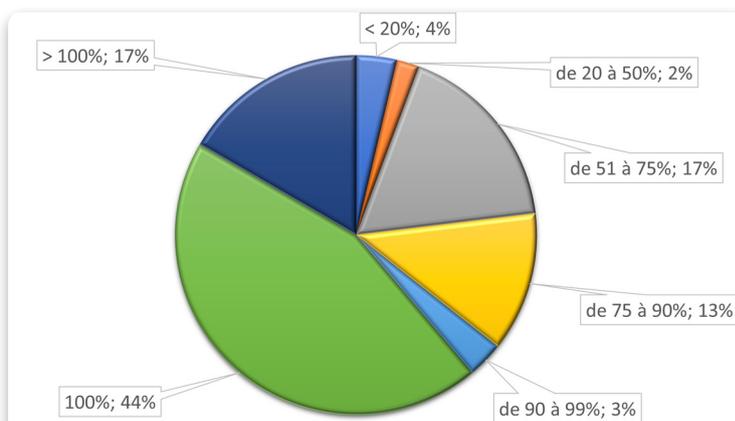
Sur 258 communes, 232 référents en charge de l'élaboration du PCS étaient présents. Il était absent sur seulement 21 communes (5 non-réponses).

Le pourcentage des présents par rapport aux personnes attendues en PCC est très satisfaisant sur la plupart des communes.

Les cellules de crise communales sont très réactives : plus de 3/4 des communes ont un PCC armé en moins de 30 minutes.



Degré de satisfaction du DO



Pourcentage de présents en PCC

Pour les directeurs des opérations communales (maires en général), la réactivité et l'opérationnalité de la cellule de crise communale est très satisfaisante.

Néanmoins, 43% des communes demandent des accompagnements : Il sera indispensable au niveau départemental de reprendre contact avec les communes concernées afin d'envisager la conduite d'actions mutualisées ou individuelles.

Témoignages d'élus :

« C'est un exercice à renouveler régulièrement, car nous sommes garants du devoir de la sécurité des personnes et des biens, dans l'intérêt général de nos concitoyens. »

« Toujours pertinent, car le personnel et les élus changent, ces exercices permettent la mise en œuvre d'une collaboration instantanée. Ils mettent également en exergue les manques de mises à jour régulières des documents, ce qui est important. »

« Toujours favorable à la coordination avec les services de l'État. Meilleure coordination avec les communes voisines à organiser (absence de lien) »

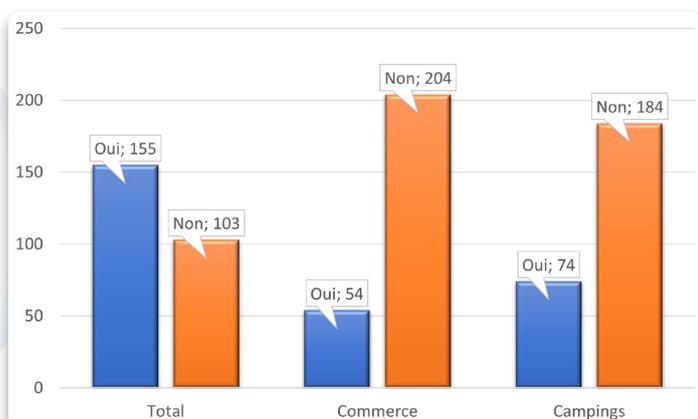
« En attente d'un éventuel exercice inopiné... »



Cette année 2021, l'exercice a été « étoffé » par rapport aux années précédentes avec 3 questions posées aux communes :

- √ Possédez-vous des établissements sensibles sur votre territoire ? (pour amener les gestionnaires de la collectivité à se poser des questions sur ce qu'est un établissement sensible)
- √ Avez-vous des centres commerciaux en zone inondable ? (car divers événements recensés ces dernières années ont conduit à des évacuations de ces lieux qui peuvent être très fréquentés aux heures ouvrées)
- √ Avez-vous des campings en zone inondable ? (pour sensibiliser les collectivités locales à la prise en compte de cet enjeu spécifique. Les campings, qui pour certains sont encore ouverts en période automnale à fort risques de pluies intenses, rassemblent des personnes non-informées des phénomènes rapides et violents potentiels)

ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES

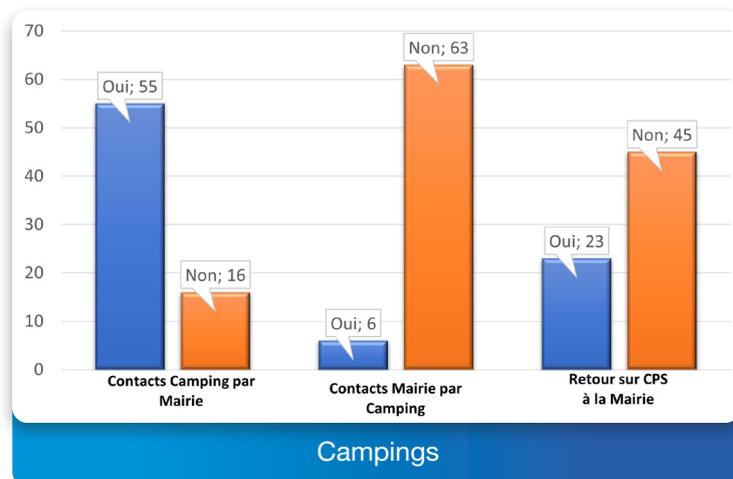


Établissements sensibles sur la commune ?

Près de 3 communes sur 4 ont contactés les campings, mais seulement la moitié ont eu retour sur le cahier de prescription de sécurité.

Sur les 258 communes ayant participé à l'exercice, 60% considèrent avoir sur leur territoire des établissements sensibles (écoles, centres de sport et loisirs, campings, établissements hospitaliers - EHPAD, centre de secours, zone commerciale... mais aussi établissements industriels dont ICPE, stations d'épuration et/ou de traitement d'eau potable, mairie, gendarmerie, commerces, ERP divers...).

Certaines communes disent avoir recensé ces établissements dans leurs PCS.



Campings

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le format d'exercice proposé le 13 octobre 2021 a montré une nouvelle fois son intérêt et sa performance. Les injects complémentaires prévus (bulletin météo et questionnements sur les établissements sensibles) ont été un plus apprécié. Les enseignements issus de cet exercice permettent d'identifier des pistes d'amélioration et d'accompagnement du niveau local au niveau zonal.

Les résultats exprimés témoignent d'une bonne préparation des communes impliquées même si des voies d'amélioration ont été identifiées.

Le dysfonctionnement observé de certains dispositifs d'alerte a montré l'intérêt de tels exercices pour identifier et corriger les fragilités.

La MIAM propose de reproduire annuellement ce type d'exercice en ouvrant à d'autres départements et en faisant évoluer les modalités pour les départements ayant testé une première fois ce format (ex : activation en heures non ouvrées, ajout d'objectifs – exemple lecture et compréhension d'un bulletin de vigilance, légère augmentation de la durée...).